Image not found or type unknown

Garantie pièce défectueuse

Par **nono590**, le **24/09/2011** à **12:36**

Bonjour,

Début mai je constate une perte de puissance sur mon véhicule qui m'oblige à faire appel à un garagiste. Celui-ci me contact le jour même pour m'informer que la vanne EGR et que les bougies de pre-chaffauge sont à changer. Je donne mon accord verbal et récupère ma voiture quelques jours plus tard et je m'acquites de la facture (environ 500 euros).
Début septembre alors que j'arrive chez mes parents après 300 kms, même soucis. Je contact mon assurance qui m'envoie un dépanneur et celui-ci dépose mon véhicule chez un conscessionnaire de la même marque que mon véhicule. Après être passé chez le garagiste pour l'informer des réparations faites quelques mois auparavant celui-ci me contact pour m'informer que la vanne EGR est à changer et que celle-ci était déjà défectueuse lorsqu'elle a été montée et qu'il fallait la changer. Chose qui fut faite quelques jours plus tard et nouvelle facture d'environ 300 euros.
De retour de vacances, je retourne voir le garage qui a effectué les premières réparations et l'informe de mon soucis.
Celui-ci me dit qu'il ne peut rien faire dans l'immédiat que j'aurais du m'adresser à son enseigne pour que les réparations soient prisent en charge. Malgrès tout il me demande de lui laisser une copie des factures de réparation et la pièces deffectueuse.
Après une dizaine de jours, après êtres passé le voir, il me dit qu'il n'a toujours pas de réponse et que la pièce est retourné chez le constructeur pour savoir si celui-ci prend en charge la garantie.

Puis-je espérer tout simplement le remboursement de ma seconde facture ? Si oui, si ce dernier refuse dois-je m'adresser auprès tu tribunal ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés